

2024-03
61

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert,
tenue le **18 mars 2024** à 18h30 et au lieu ordinaire des séances du
conseil .

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #5 - Annik Chabot
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René
Laverdière.

Mme Roxanne Pelletier, greffière trésorière adjointe, assiste également à
cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 4 mars 2024 et avis personnel
de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis
d'assemblée extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Annik Chabot et résolu unanimement de déclarer cette
séance ouverte.

Adoptée unanimement

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les

conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

2024-03
62

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marjolaine Leblanc et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

04 - SUJETS À DISCUTER

2024-03
63

04.01 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 202000.00\$ qui sera réalisé le 25 mars 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Adalbert souhaite emprunter par billets pour un montant total de 202 000 \$ qui sera réalisé le 25 mars 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
N-221	183 494 \$
N-221	18 506 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros N-221, la Municipalité de Saint-Adalbert souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Annik Chabot et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 mars 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	15 900 \$	
-------	-----------	--

2026.	16 700 \$	
2027.	17 500 \$	
2028.	18 500 \$	
2029.	19 500 \$	(à payer en 2029)
2029.	113 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros N-221 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

2024-03-64 04.02 - Soumissions pour l'émission de billets

03
64

Date d'ouverture :	18 mars 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 mars 2024
Montant :	202 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adalbert a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 mars 2024, au montant de 202 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 900 \$ 5,00000 % 2025
16 700 \$ 4,90000 % 2026
17 500 \$ 4,70000 % 2027
18 500 \$ 4,55000 % 2028
133 400 \$ 4,50000 % 2029

Prix : 98,40200 Coût réel : 4,97757 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE L'ISLET/HAUTES-TERRES

15 900 \$ 5,14000 % 2025
16 700 \$ 5,14000 % 2026
17 500 \$ 5,14000 % 2027
18 500 \$ 5,14000 % 2028
133 400 \$ 5,14000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,14000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Catherine Bilodeau , appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 25 mars 2024 au montant de 202 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros N-221. Ces billets sont émis au prix de 98,40200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-03
65

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Fermeture à 18 hrs40

René Laverdière, maire
adjointe

Roxanne Pelletier, greffière trésorière